INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le quatrième jour du mois de février deux mille vingt, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Conseiller - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Villes de Saint-Constant

formant le Conseil sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

20-02-08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin , appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie de novembre au 29 janvier 2020.
5-. Adjudication du contrat pour la mécanique spécialisée A.O. 20-01.
6-. Adjudication du contrat pour l'instrumentation et contrôle A.O. 20-02
7.- Présentation du rapport d'Aquatech de décembre 2019.
8.- Varia
9.- Question du public.
10.- Levée de l'assemblée.

20- 02-09 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 7 JANVIER 2020.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2020.

20-02-10 APPROBATION DES COMPTES A PAYER.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 698,271.60 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 4,915.73 $ pour un montant total de 703,187.33 $.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

20-02-11
No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie de novembre 2019 jusqu'au 29 janvier 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-02-12 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MÉCANIQUE SPÉCIALISÉE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitation (appel d'offres #20-01) ont été demandées à 3 entreprises et que le 28 janvier, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX	Nb Heures	Taux/hre
SDX Mécanique	86,227,80 $	1102.9	68.00 $
Les industries MJR inc.	86,231.25 $	1250	60.00 $
Valso-Vac	74,934.96 $	1185	55.00 $

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 28 janvier 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire conforme ayant le plus bas taux horaire en fonction du nombre d'heure alloué;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture de main d'œuvre pour des travaux de mécanique spécialisés à l'entreprise Valso-Vac 3935 Maupassant Brossard, Québec, J4Y 1K4, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 74,934.96 $ (soixante-quatorze mille neuf cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #20-01.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

20-02-13 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES APPELS DE SERVICES ET TRAVAUX EN INSTRUMENTATION ET CONTROLE SUITE A UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #20-02) ont été demandés à 3 entreprises et que le 28 janvier, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX	Nb Heures	Taux/hre
SGM Automation	94,986.60 $	1,271	65.00$

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 28 janvier 2020 et transmettant l'analyse de l'unique soumission reçue et l'identification du plus bas soumissionnaire offrant le grand nombre d'heures de travaux au plus bas taux horaire;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour "appels de service et travaux en instrumentation et contrôle à l'entreprise SGM Automation , 555 boul. des Érables, Salaberry de Valleyfield , Québec, J6T 6G3, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de $ 94,986.60 (quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et soixante cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #20-02.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties.

20-02-14 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019.

La firme Aquatech fait la présentation du rapport d'exploitation de décembre 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-02-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)